
La « Garantie VERDUN »

Nous sommes fiers de vous servir depuis plus de 40 ans et vous remercions de nous faire confiance une fois de plus.

En tant que distributeurs spécialisés en portes et fenêtres, nous vous offrons la plus vaste gamme de produits sur le marché, sélectionnés parmi les meilleurs manufacturiers de l'industrie afin de répondre à vos besoins et vous conseiller en toute objectivité.

Nous avons tellement confiance en nos partenaires manufacturiers, que nous avons décidé d'offrir à notre clientèle une garantie inégalée, la « Garantie VERDUN ».

Cette garantie vous assure de bénéficier des meilleures protections de l'industrie. **C'est-à-dire qu'entre deux garanties de manufacturiers différents, Portes & Fenêtres VERDUN vous offre toujours la plus généreuse, vous assurant une tranquillité d'esprit inégalée.**

Vous trouverez dans le présent document toute l'information relative aux garanties offertes sur l'ensemble des produits achetés chez nous et installés par nos équipes, le cas échéant. Veuillez noter que cette garantie est transférable. En cas de vente de l'immeuble visé par les travaux, nous vous invitons à remettre à l'acheteur le présent document accompagné de la facture originale.

Quant à l'installation de vos portes et fenêtres, elle se fera dans les règles de l'art (équerrage, niveau et aplomb, isolation et étanchéité des joints de calfeutrant) par des équipes d'installation certifiées par Portes et Fenêtres VERDUN, et sera garantie pour une période de six (6) ans.

La succursale où vous avez effectué votre achat s'occupera d'honorer les garanties sur les produits achetés chez nous. Si l'intervention du manufacturier était nécessaire, nous coordonnerons le tout avec vous. Si vous avez des questions relatives à notre garantie, nous vous invitons à communiquer avec le service à la clientèle de votre succursale. Aidez-nous à vous répondre rapidement et efficacement en nous fournissant les renseignements suivants :

- a) une preuve d'achat (ex. : une facture);
- b) le numéro de série du produit, si disponible;
- c) Les coordonnées où nous pouvons vous rejoindre;
- d) la description du problème et du produit (les photos sont utiles);
- e) l'adresse où nous pouvons inspecter le produit et constater le problème.

Vous trouverez tout au long de ce document des recommandations d'utilisation et d'entretien. Nous vous recommandons de vous y référer car le non respect de ces recommandations pourrait annuler la garantie. La Garantie VERDUN inclut la main-d'œuvre relative au remplacement de composantes défectueuses pour une période de **un (1) an**. Si cette période est expirée, des frais pourraient être exigés.

FENÊTRES

COMPOSANTES DE PVC

VERDUN garantit pour une période de **vingt cinq (25) ans** les cadres et les volets de PVC **blancs** contre la pourriture, les craquelures et la déformation.

VERDUN garantit pour une période de **dix (10) ans** les cadres et les volets de PVC **peints de couleurs** contre la pourriture, les craquelures, la déformation et la décoloration inégale (plus de cinq (5) unités Delta-E) et la désagrégation.

COMPOSANTES D'ALUMINIUM

VERDUN garantit pour une période de **vingt cinq (25) ans** les extrusions d'aluminium et recouvrements profilés d'aluminium contre l'écaillage, le craquement, le pelage et le fendillement.

COMPOSANTES DE BOIS

VERDUN garantit pour une période de **cinq (5) ans** tous ses produits et composantes de bois et pour une période de **dix (10) ans** tous ses produits faits en bois recouvert d'aluminium contre tout défaut de fabrication.

Pour les fins de cette garantie, la variation naturelle de couleur dans le bois n'est pas considérée comme un défaut.

La présente garantie devient nul si les fenêtres, portes et composantes de bois ne sont pas entretenues régulièrement et protégées par l'application, **au plus tard trente (30) jours après la date de livraison chez le client.**

TEINTURE ET PEINTURE SUR BOIS

VERDUN garantit pour une période de **trois (3) ans** la peinture ou la teinture appliquée par le manufacturier contre l'écaillage, le craquement, le pelage et le fendillement.

Avant de peindre ou teindre un produit de bois, veuillez consulter la documentation du

manufacturier ou contacter un professionnel en teinture pour des recommandations.

Toute pièce de bois remplacée lors de la réparation d'un produit défectueux reste à son état naturel. VERDUN n'est nullement responsable, pendant toute la période de la garantie, de la peinture, teinture (ou autre enduit) ainsi que de son application. Certaines conditions telles qu'une humidité ou condensation excessive peuvent invalider cette garantie.

COMPOSANTES DE FIBRE DE VERRE

VERDUN garantit pour une période de **vingt cinq (25) ans** les profilés de fibre de verre contre le craquement, le pelage et le fendillement.

VERRE (UNITÉS SCÉLLÉES OU THERMOS)

VERDUN garantit pour une période de **vingt cinq (25) ans** les unités de verre scellé à double scellement et les unités de verre scellé à faible émissivité (LOW-E) installées dans ses produits. La garantie prévoit le remplacement des thermos s'il y a une formation d'un film sur les surfaces du thermo et que cela constitue une obstruction appréciable à la vision, due à un défaut du scellant qui maintient l'étanchéité entre les surfaces de verre. Toutefois, le **bris spontané** est garanti pour une période limitée de **un (1) an**.

Selon les normes canadiennes de l'industrie, tous les défauts de fabrication invisible à l'œil nu sur le verre ou la moulure, et ce, à plus d'un mètre (3 pi), ne seront pas considérés comme un défaut au sens de la présente garantie.

QUINCAILLERIE

VERDUN garantit pour une période de **dix (10) ans** la quincaillerie incorporée aux produits contre tout défaut de fabrication et tout vice dans les matériaux la rendant inutilisable dans des conditions normales d'utilisation.

Les ferrures (quincaillerie) ayant été peints, vernis ou enduits de substance pouvant nuire au bon fonctionnement du produit annulent la présente garantie.

MOUSTIQUAIRES

VERDUN garantit que les cadres de moustiquaires fournis avec les produits ne comporteront aucun défaut de fabrication attribuable aux matériaux ou à la main-d'œuvre pour une période de **un (1) an**. Cette garantie ne s'applique pas à la toile à moustiquaire ayant été fendue, percée, éraillée ou trouée.

COUPE-FROIDS

VERDUN garantit **dix (10) ans** les coupe-froids des fenêtres contre tout défaut de matériaux dans des conditions normales d'utilisation. Prenez soin de vérifier que les coupe-froids conservent leur souplesse et leur flexibilité. Assurez-vous qu'ils soient exempts de peinture ou de teinture, cela nuit à l'étanchéité et à la performance générale du produit. Ceci relève d'un entretien normal et nécessaire.

Les coupe-froids ayant été peints, vernis ou enduits de substance pouvant nuire au bon fonctionnement du produit annulent la présente garantie.

PEINTURE

VERDUN garantit pour une période de **dix (10) ans** la peinture appliquée en usine contre le cloquage, l'écaillage, le boursofflage et une décoloration importante (Plus de cinq (5) Delta-E) qui ne serait pas attribuable à une exposition à des produits chimiques, corrosifs ou des conditions atmosphériques excessives.

La Garantie VERDUN inclut la main-d'œuvre relative au remplacement de composantes défectueuses pour une période de **un (1) an**. Si cette période est expirée, des frais pourraient être exigés.

PORTES D'ACIER

Toutes les portes utilisées dans des conditions normales, soit une utilisation résidentielle, sont garanties (pièces et main d'œuvre) pour une période **d'un (1) an** contre tout défaut de fabrication et ce, à partir de la date de facturation du produit. Par cette garantie, nous nous engageons à fournir les pièces de remplacement et à assurer les frais de main-d'œuvre nécessaires, soit

par l'expertise d'un de nos employés ou de nos distributeurs, soit par un crédit équivalent à la valeur du service selon notre grille d'évaluation des tarifs applicables dans le marché.

La première année de la garantie couvrira les pièces et la main-d'œuvre. Pendant les années subséquentes, VERDUN s'engage, si nécessaire, à fournir le panneau ou la composante de remplacement seulement. Seront alors exclus, les coûts de main-d'œuvre, de transport et tous les travaux de réparation et/ou de finition sur le site.

PANNEAUX DE PORTES, LATÉRAUX ET PANNEAUX DÉCORATIFS

VERDUN garantit pour une période de **vingt (20) ans** les portes d'aciers contre tout défauts de fabrication, délamination et gauchissement. Un gauchissement dans les panneaux égal ou inférieur à un quart de pouce (1/4") ou six (6) millimètres n'est pas considéré comme un défaut de fabrication au sens des présentes.

COMPOSANTES DE PORTES

VERDUN garantit pour une période de **un (1) an** les composantes (le cadre, les coupe-froids, le seuil, le bris thermique, le balai de bas de porte, le revêtement de PVC et les pentures) contre tout défauts de fabrication

Les seuils de granite ne peuvent être garantis contre le craquement

BOSSES ET ÉGRATIGNURES

Toutes bosses et égratignures devront nous être signalées dès l'installation et ce, avant que l'équipe d'installation ne quitte le chantier.

Cette garantie ne s'applique pas sur les défauts causés par une mauvaise installation, un usage abusif ou durant le transport.

Les portes laminées sont garanties **un (1) an** contre le délaminage de la porte.

PEINTURE

VERDUN garantit pour une période de dix **(10) ans** le fini des panneaux et composants peints en usine contre l'écaillage spontané. Il est à noter que certaines marques d'usure seront considérées comme normales et ne sont pas couvertes par la garantie (principalement autour des poignées).

L'écaillage de la peinture sur les pièces en PVC (excluant les balais de bas de porte) est garanti pour une période de **dix (10) ans**.

La couleur des pièces remplacées pourrait être différente du à une décoloration graduelle entraînée par l'exposition aux rayons solaires et aux polluants atmosphériques courants, il s'agit là de phénomènes normaux pour lesquels cette garantie ne s'applique pas.

VERRE (UNITÉS SCÉLLÉES OU THERMOS) DE PORTE

VERDUN garantit pour une période de **cinq (5) ans** les fenêtres de porte de type commodités (guillotines, verre avec carrelage, verre clair et verre avec store intégré) sont garanties pour une période de **cinq (5) ans** contre la formation de buée ou dépôt de poussière sur les surfaces internes, résultant d'un manque d'étanchéité des joints et constituant une réduction appréciable de la vision. Toutefois, le bris spontané est garanti pour une période limitée de **un (1) an**.

VERDUN garantit pour une période de **dix (10) ans** les unités scellées avec **insertions de verre décoratif installé** dans les portes d'acier. La garantie prévoit le remplacement des thermos s'il y a une formation d'un film sur les surfaces du thermo, si cela constitue une obstruction appréciable à la vision, due à un défaut du scellant qui maintient l'étanchéité entre les surfaces de verre. Toutefois, le bris spontané est garanti pour une période limitée de **un (1) an**.

Étant donné les caractéristiques spécifiques et artisanales des verres utilisés, il peut y avoir des imperfections visibles et acceptables. Selon les normes canadiennes de l'industrie, tous les défauts de fabrication invisible à l'œil nu sur le verre ou la moulure, et ce, à plus d'un mètre (3 pi), ne seront pas considérés comme un défaut au sens de la présente garantie.

Selon les normes canadiennes CAN CGSB 12.3-M91, CAN CGSB 12.8 M97 les défauts visuels sont inspectés sur un fond noir avec des fluorescents sur les côtés arrière et une lumière halogène de 500 watts placée dans le haut de façon à ce que la lumière soit indirecte. L'unité est positionnée à la hauteur normale lorsqu'installée dans une porte. L'unité est alors inspectée debout à 3 pieds de distance pour les modèles TRIPLE VERRE. Pour les autres modèles, le centre est inspecté à 3 pieds et le pourtour à 5 pieds. Le cadre de l'unité, tant qu'à lui, sera inspecté à 5 pieds parce qu'il ne se trouve pas dans le champ de vision direct. Si le défaut n'est pas visible à ces distances, l'unité est considérée comme étant conforme aux normes de qualité de l'industrie.

Il est à noter que cette méthode d'inspection et cette norme de qualité du verre, s'inspirent directement des critères de vérification de la qualité généralement reconnus dans l'industrie.

Les unités avec défauts visuels doivent nous être retournées dans le mois suivant l'installation de l'unité. Les défauts doivent être encerclés.

MOULURE EN PVC

VERDUN garantit pour une période de **dix (10) ans** les moulures de PVC servant à retenir les unités de verre scellées dans les portes d'acier contre le désoudement, l'ondulation excessive, le jaunissement, le fendillement et l'infiltration d'eau.

PENTURES:

VERDUN garantit pour une période de **un (1) an** les pentures régulières, les pentures à billes et les pentures à billes décoratives contre la rouille. Le fini des pentures à billes en acier inoxydable est garanti à vie.

POIGNÉE MULTI-POINTS

VERDUN garantit pour une période de 10 ans les poignées multi-points installées en usine contre les défauts de fabrication, de 5 ans contre le mal fonctionnement du mécanisme, de 5 ans les finis de poignées laiton, laiton antique, nickel et nickel antique et de 1 an le fini bronze antique.

SEUIL COMMERCIAL ET SEUIL POUR FAUTEUILS ROULANTS

Étant donné la conception de ces seuils destinés à des usages particuliers, aucune garantie ne peut être offerte contre les infiltrations d'eau.

La Garantie VERDUN inclut la main-d'œuvre relative au remplacement de composantes défectueuses pour une période de **un (1) an**. Si cette période est expirée, des frais pourraient être exigés.

PORTES PATIO

COMPOSANTES DE PVC ET D'ALUMINIUM

VERDUN garantit pour une période de **vingt (20) ans** les cadres et les volets **blancs** contre les craquelures et la déformation.

VERDUN garantit pour une période de **dix (10) ans** les cadres et les volets **peints de couleurs** contre les craquelures et la déformation.

COMPOSANTES DE BOIS

VERDUN garantit pour une période de **cinq (5) ans** tous ses produits et composantes faits EN BOIS et pour une période de **dix (10) ans** tous ses produits faits en bois RECOUVERT D'ALUMINIUM contre tout défaut de fabrication.

VERDUN garantit pour une période de **trois (3) ans** la peinture ou la teinture appliquée en usine contre l'écaillage, le craquement, le pelage et le fendillement. La présente garantie devient nulle si les composantes de bois ne sont pas entretenues régulièrement et protégées par l'application, **au plus tard trente (30) jours après la date de livraison chez le client**. L'apprêt appliqué en usine ne possède aucune qualité protectrice.

UNITÉS SCÉLLÉES

VERDUN garantit pour une période de **dix (10) ans** les unités scellées et carrelages aluminium contre la formation de films ou de dépôts de poussière entre les deux feuilles de verre causés par le manque d'étanchéité du joint et contre le bris spontané du verre qui se manifeste par une fissure dans le vitrage et non par un point d'impact

Les unités scellées comportant des stores intégrés ne sont pas garantis.

QUINCAILLERIE

VERDUN garantit pour une période de **cinq (5) ans** la quincaillerie incorporée aux portes patios contre tout défaut de fabrication et tout vice dans les matériaux la rendant inutilisable dans des conditions normales d'utilisation.

La Garantie VERDUN inclut la main-d'œuvre relative au remplacement de composantes défectueuses pour une période de **un (1) an**. Si cette période est expirée, des frais pourraient être exigés.

PORTES DE GARAGE

PANNEAUX DE PORTES

VERDUN garantit pour une période de **dix (10) ans** contre les perforations dues à la rouille suite à des craquelures, fissures ou décollement de la peinture survenue dans des conditions atmosphériques normales, contre la perte de sa qualité structurelle due à la délamination de la mousse isolante rendant la porte inopérante et contre toute craquelure et pourrissement des embouts de bois.

PEINTURE

VERDUN garantit pour une période de dix (10) ans les couleurs standards du manufacturier et un (1) an pour les couleurs non-standards.

VERDUN garantit pour une période de dix (10) ans le fini des panneaux et composantes peints en usine de **couleurs standards** du manufacturier contre l'écaillage spontané. Il est à noter que certaines marques d'usure seront considérées comme normales et ne sont pas couvertes par la garantie.

VERDUN garantit pour une période de un (1) an le fini des panneaux et composantes peints en usine de **couleurs non-standards** du manufacturier contre l'écaillage spontané. Il est à noter que certaines marques d'usure seront considérées comme normales et ne sont pas couvertes par la garantie.

La couleur des pièces remplacées pourrait être différente du à une décoloration graduelle entraînée par l'exposition aux rayons solaires et aux polluants atmosphériques courants, il s'agit là de phénomènes normaux pour lesquels cette garantie ne s'applique pas.

UNITÉS SCELLÉES

VERDUN garantit pour une période de dix (10) ans ses unités de fenêtres scellées contre la formation de condensation. Toutefois, le bris spontané est garanti pour une période limitée de **un (1) an**.

QUINCAILLERIE, MOTEURS ET ACCESSOIRES

VERDUN garantit pour une période de **un (1) an** les moteurs et accessoires de portes de garage contre tout défaut de fabrication les rendant inutilisables.

La Garantie VERDUN inclut la main-d'œuvre relative au remplacement de composantes défectueuses pour une période de **un (1) an**. Si cette période est expirée, des frais pourraient être exigés.

Condensation & humidité

Suite à un remplacement de portes ou de fenêtres, il arrive de constater une augmentation de la condensation sur le vitrage des nouvelles portes et fenêtres. Le fait que cette condensation n'apparaissait pas avant le remplacement nous amène à croire que les produits ou l'installation peuvent être en cause.

En fait, l'étanchéité accrue de vos nouvelles portes ou fenêtres explique en partie ce changement. En effet, l'humidité contenue dans l'air ambiant, qui pouvait s'échapper auparavant est maintenant retenue à l'intérieur. Il faut alors comprendre la cause exacte de cette condensation afin d'agir adéquatement pour la réduire, voir l'éliminer. C'est pourquoi, nous avons préparé ce document informatif en recueillant les informations pertinentes et objectives sur le sujet. Nous espérons que ce document vous sera utile.

Qu'est-ce que la condensation?

De la condensation se forme sur les fenêtres lorsque la température de surface de la vitre (vitrage), du châssis ou du cadre est inférieure à celle de l'air humide qui l'entoure. La vapeur d'eau dans l'air se change en eau liquide au contact de ces surfaces froides. La condensation se produit le plus souvent sur les bords du vitrage parce que c'est l'endroit où l'air froid est le plus susceptible de s'infiltrer.

Si vos fenêtres font de la condensation, sachez que vos fenêtres et leur installation ne sont probablement pas en cause. Le responsable est plutôt le taux d'humidité de la maison et il est important que vous appreniez à le contrôler. Même si vous achetez les meilleures fenêtres et qu'elles sont bien installées, elles finiront aussi par faire de la condensation si le taux d'humidité est trop élevé.

Par humidité, on entend la quantité de vapeur d'eau qui se trouve dans l'air. Les membres de votre famille et vous, de même que vos animaux de compagnie produisent de la vapeur d'eau en respirant et en transpirant. Même vos plantes d'intérieur produisent de la vapeur d'eau. En outre, nous en ajoutons à l'air intérieur lors d'activités quotidiennes comme la préparation des repas, les douches, les bains, la lessive et le lavage de la vaisselle. De plus, la vapeur d'eau contenue dans le sol peut s'infiltrer dans votre maison par le sous-sol ou le vide sanitaire.

Diagnostiquer un problème d'humidité

Votre maison présente-t-elle un problème d'humidité? Ayez-en le cœur net. Il existe en effet un moyen facile et peu coûteux de mesurer le taux d'humidité dans votre maison. Il s'agit d'un instrument appelé **hygromètre**. Cet instrument vous confirmera si l'air de votre maison est trop ou pas assez humide. Vous pourrez alors déterminer si des mesures particulières s'imposent et, le cas échéant, quelles mesures doivent être prises.

Humidité relative

L'humidité est normalement mesurée sous forme d'humidité relative (HR). L'HR est un pourcentage qui indique la quantité de vapeur d'eau qui se trouve dans l'air relativement à la quantité maximale d'eau que l'air ambiant, à cette température, peut contenir. Ainsi, lorsque l'air à une température donnée contient toute la vapeur d'eau qu'il lui est possible de contenir, il a une HR de 100 %. Si le taux d'humidité dépasse 100 %, la vapeur d'eau commence à se condenser. Si l'air ne contient que la moitié de l'humidité qu'il peut contenir à une température donnée, alors l'HR est de 50 %. Étant donné que l'air chaud peut contenir davantage de vapeur d'eau que l'air froid, l'HR d'un échantillon d'air variera au gré des changements de température même si la teneur absolue en vapeur d'eau dans l'air ambiant demeure constante. Par exemple, si l'air ambiant se refroidit, l'HR grimpe.

Achat d'un hygromètre

Deux types d'hygromètre conviennent le mieux aux besoins domestiques, soit l'hygromètre mécanique et l'hygromètre électronique. L'un et l'autre fonctionneront convenablement dans la plupart des foyers s'ils sont étalonnés et utilisés correctement. Les quincailleries, les grands magasins, les fournisseurs de matériaux de construction et les magasins de produits d'électronique vendent souvent des hygromètres. En fait, on peut habituellement trouver des hygromètres partout où l'on vend des thermomètres d'ambiance. D'ailleurs, les hygromètres et les thermomètres d'ambiance font souvent partie d'un même appareil.

Utilisation de l'hygromètre

L'hygromètre indique l'humidité relative (HR) à l'intérieur de votre maison. Bien que l'HR ne soit pas exactement la même partout dans la maison, il est habituellement suffisant de se procurer un seul hygromètre. Placez-le à l'endroit où les symptômes de l'humidité sont le plus susceptibles de se manifester, dans la pièce qui vous préoccupe le plus ou bien là où votre famille passe le plus de temps. Comme les hygromètres sont petits, il est possible de les changer de pièce de temps à autre. Ne placez pas l'hygromètre près d'un radiateur, d'un diffuseur d'air chaud, d'une cheminée ou de tout autre endroit où les résultats pourraient être faussés par l'effet de la chaleur directe. Il faut se rappeler qu'un hygromètre ne donne pas de résultats immédiats. Il peut nécessiter jusqu'à deux heures pour produire une lecture stable dans un nouveau milieu ou pour s'ajuster à une variation soudaine de l'humidité relative.

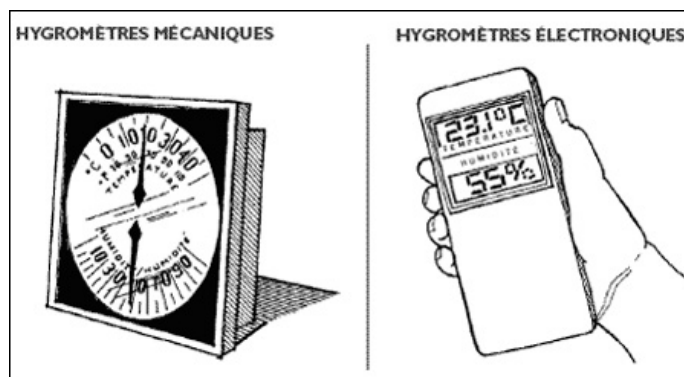


Figure 2 Types d'hygromètres

Contrôle de l'humidité relative de l'air intérieur

S'il y a des signes d'excès d'humidité dans votre maison, augmentez la ventilation. Si vous n'éprouvez ce problème qu'une ou deux fois au cours de l'hiver, vous pouvez l'atténuer ou le régler en évitant l'utilisation d'humidificateurs par temps froid, en laissant les stores ouverts pour favoriser la circulation d'air et utilisant les ventilateurs d'évacuation d'air de cuisine ou de salle de bains.

Quand l'humidité représente-t-elle un problème?

L'humidité est nécessaire à notre confort et à notre santé. Mais un surcroît ou un manque d'humidité peut entraîner toutes sortes de difficultés pour les occupants (voir le [tableau 1](#)).

	Trop humide	Pas assez humide
Symptômes habituels	<ul style="list-style-type: none">• Condensation sur les fenêtres• Taches d'humidité sur les murs et les plafonds• Moisissures dans la salle de bains• Odeurs de moisi• Réactions allergiques	<ul style="list-style-type: none">• Peau et lèvres gercées• Irritation du nez et de la gorge• Difficultés respiratoires• Formation d'électricité statique et d'étincelles
Effets à long terme	<ul style="list-style-type: none">• Dommages à la maison et à son contenu• Allergies permanentes• Autres problèmes de santé	<ul style="list-style-type: none">• Inconfort constant• Dommages aux meubles et à d'autres articles

Tableau 1 Problèmes d'humidité

Comment savoir si l'humidité est excessive ou insuffisante?

Avec le temps, les experts ont défini des valeurs idéales pour aider les propriétaires-occupants à prendre des décisions concernant le taux d'humidité dans leur maison. Ces valeurs ne sont cependant que des guides. Les taux d'humidité acceptables varient en fait d'une saison à l'autre, d'une maison à l'autre et même d'une pièce à l'autre dans une même habitation. Pour prévenir la formation de condensation sur les fenêtres durant la saison de chauffage, l'HR conseillée pour l'intérieur se situe entre 20 et 40 %, en fonction de la température extérieure.

Température de l'air extérieur	Humidité relative intérieure maximum recommandée à une température intérieure de 21°C (70°F)
-29°C (-20°F)	20 %
-24°C (-10°F)	25 %
-18°C (0°F)	30 %
-12°C (10°F)	35 %
-7°C (20°F)	40 %

Source : Société Canadienne d'Hypothèque et de Logement (SCHL)

Conseils pour réduire l'humidité

Débranchez les humidificateurs fixés à votre système de chauffage ou portatifs. Assurez-vous que l'évent de la sécheuse à linge est raccordé à l'extérieur. Utilisez les ventilateurs d'évacuation d'air de cuisine et de salle de bains raccordés à l'extérieur au moment de cuisiner ou de prendre un bain ou une douche. Si vous avez un vide sanitaire sous votre maison, couvrez la terre battue d'une couche de polyéthylène de 0,15 mm (6 mil). Il peut être nécessaire de ventiler le vide sanitaire au cours de l'été. Entreposez le bois de chauffage à l'extérieur. Si votre maison est munie d'un système de ventilation mécanique, assurez-vous qu'il fonctionne adéquatement et qu'il est en marche.

Mesures à prendre

L'humidité peut être maîtrisée. Si l'humidité relative dans votre maison est trop élevée, vous pouvez l'abaisser, et si elle trop faible, vous pouvez l'augmenter. En été, vous pouvez réduire le taux d'humidité dans la maison à l'aide d'un déshumidificateur ou en faisant fonctionner un climatiseur.

En hiver, une maison trop humide comporte habituellement des sources importantes d'humidité (p. ex., sous-sol humide, toit qui fuit, plantes en grand nombre). Il faut d'abord régler ces problèmes. Si le taux d'humidité demeure élevé, il suffira parfois de changer quelques habitudes de la famille, comme de penser d'aérer en ouvrant et en fermant les portes et fenêtres. Vous pourriez également faire fonctionner un ventilateur d'extraction dans la cuisine et la salle de bains pour éliminer l'excès d'humidité.

Dans le cas de faibles niveaux d'humidité, envisagez l'emploi d'un humidificateur. Les humidificateurs, qu'ils soient autonomes ou intégrés à votre appareil de chauffage, rehausseront l'HR à l'intérieur. Il importe de noter toutefois que les humidificateurs peuvent constituer une source d'humidité excessive et par conséquent de condensation.

En résumé

Les taux d'humidité dans votre maison peuvent être excessifs ou insuffisants. Dans les deux cas, des problèmes peuvent s'ensuivre. Un hygromètre peut vous procurer l'information dont vous avez besoin pour déterminer si vous avez un problème d'humidité, mais pour être utile, il doit être précis. Si vous avez un problème d'humidité, il est habituellement possible d'en venir à bout.

CONDITIONS GÉNÉRALES

La « Garantie **VERDUN** » stipulée dans le présent document est assujettie aux conditions énoncées ci-après qui en font partie intégrante :

Le présent document constitue l'intégralité de la garantie accordée par **VERDUN** à l'acheteur et annule toute entente, communication, négociation verbale ou écrite antérieure ou concomitante à la vente du produit par **VERDUN** ou l'un de ses représentants.

Toute réclamation couverte par la garantie VERDUN devra être adressée par écrit, expliquant de façon détaillée le motif de la réclamation à la succursale VERDUN où vous avez acheté le produit avec présentation de la **facture originale**.

Toute défectuosité doit être signalée au plus tard dix (10) jours suivant la découverte du problème par son utilisateur.

La présente garantie s'applique à tous nos produits livrés **après le 1^{er} octobre 2010**. VERDUN se réserve le droit de modifier les termes et conditions de la présente garantie dans le futur.

La période de garantie prend effet à compter de la date du paiement final de la commande.

La Garantie VERDUN inclut la main-d'œuvre relative au remplacement de composantes défectueuses pour une période de **un (1) an**. Si cette période est expirée, des frais pourraient être exigés. Après cette période de garantie sur la main-d'œuvre, VERDUN assumera, à sa discrétion et à la suite de l'inspection du matériel retourné, la réparation, le remplacement ou le remboursement de la pièce défectueuse toujours couverte par une des garanties en se limitant à sa fourniture seulement. Si, durant la période initiale de **un (1) an**, un appel de service s'avérait non justifié, selon les conditions de notre garantie, des frais de déplacement minimums de **\$125.00** pourraient être facturés.

En aucun cas, pendant ou après la garantie sur la main-d'œuvre, VERDUN ne sera pas responsable de défrayer les coûts de montage et/ou démontage d'échafaudage ou tous autres coûts ou frais reliés ou nécessaires pour accéder au produit défectueux ou découlant directement ou indirectement de l'enlèvement et de la réinstallation d'un produit ou d'une pièce. Préalablement à tous travaux de main-d'œuvre couverts par la présente garantie, le client devra confirmer à VERDUN que le client a prévu à ses frais une méthode sécuritaire et acceptable à VERDUN pour que ses représentants aient accès au produit

Tout produit vendu, véhiculé ou exporté en dehors d'un rayon de 150 km autour de la succursale VERDUN où le produit a été acheté n'est aucunement couvert par la garantie, pièces et main-d'œuvre, sauf si, au préalable, une entente écrite intervient avec VERDUN. De plus, dans l'absence d'une entente spécifique sur les frais de déplacement et de transport, aucun service de main-d'œuvre ne sera offert et seules les pièces pourront être fournies au client ayant acheté les produits sous les conditions de la présente garantie.

Tout remplacement ou réparation de pièces restera couvert pour la période à écouler de la garantie initiale. Si toutefois VERDUN procède à un remboursement, celui-ci se limitera au prix d'achat initial du produit, déduction faite de la dépréciation applicable compte tenu de l'âge et de l'usure du produit. Si VERDUN procède à un remplacement, celui-ci sera par un produit similaire.

VERDUN se réserve le droit de modifier la conception de ses produits et d'y apporter des changements, en tout temps, sans encourir de ce fait aucune obligation d'incorporer ou d'apporter lesdites modifications ou améliorations aux unités déjà fabriquées et livrées.

Toute clause ou partie de clause contenue à la présente garantie, qui serait jugée illégale en tout ou en partie, ou serait déclaré nulle dans la mesure où elle contrevient à une loi ou à un règlement applicable au Canada n'affectera pas la validité de la présente garantie et de ses autres clauses ou autres parties de clauses. La présente garantie n'a pas pour effet de priver l'acheteur d'une quelconque garantie dont il pourrait se prévaloir en vertu d'une loi applicable au Québec.

EXCLUSIONS

La condensation ou la formation de givre sur les surfaces exposées des portes et fenêtres, résultant d'un excès d'humidité;

La décoloration non uniforme résultant d'une exposition inégale des surfaces au soleil ou aux éléments n'est pas couverte par cette garantie. On peut constater au fil des années une modification du lustre du produit.

La garantie VERDUN ne s'applique pas à tout produit qui aura été réparé ou modifié ou tenté d'être réparé ou modifié par toute personne autre que le personnel autorisé de VERDUN;

Le suintement possible du bois. Le bois est un élément naturel que nous ne pouvons empêcher de suinter.

Une variation dans la couleur ou la texture du bois est une qualité inhérente au bois naturel et ne doit pas être considérée comme un défaut aux termes de cette garantie.

L'installation sur un immeuble inachevé ou en construction, sans chauffage ou air conditionné annulera toute garantie sur les fenêtres si cet immeuble demeure sans contrôle de chauffage et d'humidité durant une période supérieure à **dix (10) jours** après l'installation;

Cette garantie s'avérera nulle si le produit est utilisé de façon abusive, a été en contact avec des solvants ou agents corrosifs, tels que des produits chimiques ou sel marin, ou si le produit a été peint ou enduit d'une substance quelconque après l'achat contrairement aux recommandations de VERDUN dans la présente garantie.

La défectuosité ou le bris de tout produit ou d'une de ses composantes qui est imputable à un usage abusif, un manque d'entretien normal, un accident, un vol, des égratignures mineures ou autre imperfection ne touchant pas l'intégralité de la structure ou une installation non conforme aux pratiques courantes de la construction ou des contraintes thermiques ou mécaniques excessives.

Un problème provenant ou résultant d'impact d'objet étranger quel qu'il soit, de mouvement de structure, de distorsion ou de défaillance des murs de fondation, les sinistres tels que : incendie, accumulation de chaleur, explosion, température excessive, exposition à des produits chimiques nocifs, les conditions climatiques telles que : tornade, ouragan, tremblement de terre, inondation, glissement de terrain, l'effet de la pollution, moisissures ou autres altérations causées par des éléments climatiques, ou tout autre désastre naturel;

En aucun cas VERDUN ne saurait être tenue responsable ou redevable, lors d'une installation ou remplacement d'un produit VERDUN, de toute perte de bénéfices ou de revenus ou de tout dommage direct, indirect, fortuit, spécial, secondaire ou accidentel, imputable à une défectuosité des produits VERDUN.

RECOMMANDATIONS

Les extrusions de PVC, d'aluminium et de fibre de verre, doivent être entretenues. Le nettoyage doit se faire à l'aide d'un détergent doux comme celui utilisé pour laver la vaisselle et d'eau chaude. Nettoyez avec un linge doux ou une éponge n'étant pas plus dure qu'une brosse en soie naturelle.

Pour le bon fonctionnement de la quincaillerie, assurez-vous qu'elle soit exempte de poussière et de saleté. Le nettoyage doit se faire avec un savon doux suivi d'un rinçage à l'eau. Assurez-vous de lubrifier la quincaillerie de façon régulière ; ceci est normal et nécessaire. Utilisez des produits à base de silicone (JIG-A-LOO) ou de graisse de lithium (ne pas utiliser de produits à base de gelée de pétrole (WD-40) ou de dérivés pétroliers qui peuvent affecter le caoutchouc des coupe-froids. L'utilisation d'une huile légère, ou de tout autre produit non corrosif, est aussi recommandée.

Si une contre-porte vitrée est installée devant une porte d'acier, il est important de laisser une circulation d'air afin d'éviter une surchauffe entre la porte d'acier et la contre-porte.

Une inspection visuelle devrait être faite annuellement afin de déceler tout manque ou bris sur les produits. Entretien normal, lubrification de quincaillerie et entretien des joints de scellant devraient être effectués. VERDUN ne peut être tenu responsable de dommages qui auraient pu être évités à la suite de ces inspections.

La meilleure façon de prévenir la condensation est de contrôler le niveau d'humidité dans votre maison. Une ventilation adéquate et une bonne circulation d'air sont normalement suffisantes pour régler ce problème. La charte indique la concordance entre la température extérieure et le taux d'humidité relative recommandé par la Société Canadienne d'Hypothèque et de Logement. Si vous pouvez réduire le taux d'humidité intérieur aux niveaux indiqués ci-dessous, cela peut aider à résoudre les problèmes de condensation en surface.

<u>Température extérieure</u>	<u>Taux maximum d'humidité à l'intérieur</u>
-30 °C	15%
-30 °C à -25 °C	20%
-25 °C à -18 °C	25%
-18 °C à -12 °C	30%
-12 °C à -5 °C	35%
-5 °C à +5 °C	40%

(Source : SCHL : Société Canadienne d'Hypothèque et de Logement)